

## 7.2 L'accès au logement

### Contexte national

Le logement est un déterminant majeur de l'insertion de l'individu, puisqu'il conditionne à la fois sa vie quotidienne et ses relations dans la société. Différentes sources permettent d'estimer à l'heure actuelle entre 100 000 et 200 000 le nombre de personnes sans domicile fixe ou occupant un logement précaire (certaines mentionnent 400 000). L'absence de données systématiques sur les difficultés d'accès au logement de ces personnes porte autant sur les aspects liés à l'offre existante que sur les éléments permettant d'apprécier les besoins. Toutefois, les informations sur certaines catégories de logements apportent un éclairage sur ce problème : les logements privés à faibles loyers, le logement social provisoire (centre d'hébergement et de réadaptation sociale ou CHRS, centre maternel, centre d'accueil, foyer...), et les logements sociaux (gérés par différents organismes). L'exploitation de l'enquête nationale logement 1992 met en évidence la très forte érosion du parc de logements privés et publics à faible loyer. Les dépenses inhérentes au logement constituent, depuis 1995, le premier poste du budget des ménages, devançant les dépenses alimentaires (respectivement 23 % et 18 %, en 1997). On constate que les logements à bas loyer accueillent des ménages à revenus diversifiés et que les ménages à faibles ressources n'y sont, en proportion, que faiblement représentés. Ceci s'expliquerait en partie par les exigences de solvabilité de la part de certaines catégories de bailleurs.

Les demandes d'accueil en urgence ont augmenté ces dernières années et se sont modifiées avec l'apparition d'une population qui ne correspond plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, boutiques-solidarité, SAMU social... Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), se situent entre l'urgence et le logement. Ils sont à la fois agents et médiateurs d'insertion pour des personnes en difficultés financières et en difficultés psychologiques et sociales liées à de multiples ruptures.

En France métropolitaine, en 1998, il existait 850 CHRS et centres maternels qui offrent un peu plus de 32 500 places d'hébergement. Ces places ne sont pas toutes financées par l'État. En effet, ces établissements cumulent des financements d'origines diverses (DDASS, Conseils généraux, CAF, communes...). Les foyers pour travailleurs migrants (Sonacotra et Unaf), proposent un mode de logement accessible aux personnes isolées en situation précaire, de même que les foyers pour jeunes travailleurs (FJT) depuis 1996.

La loi "Besson" du 31 mai 1990, qui vise à garantir le droit au logement, a mobilisé les collectivités publiques et les partenaires privés afin que soient développées des actions qui améliorent localement l'accès au logement, ainsi que la capacité des ménages à se maintenir dans leur logement. Des outils comme le Fonds de solidarité logement, les prêts locatifs aidés très sociaux (PLATS), les programmes sociaux thématiques s'inscrivent dans la dynamique des plans départementaux d'action pour le logement des personnes démunies.

### Situation à Marseille : faits marquants

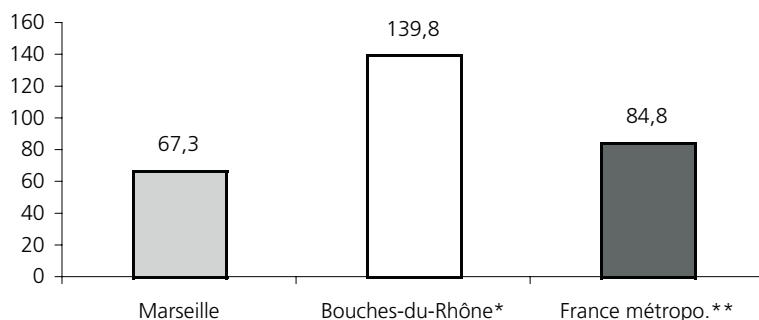
· A Marseille, le taux d'équipement en CHRS est légèrement inférieur à celui de la France et très inférieur à celui du département.

· En 2000, les deux foyers de jeunes travailleurs de la ville ont accueillis 400 jeunes. Marseille offre également 3 000 places dans les 27 foyers pour travailleurs migrants.

· Avec près de 87 logements pour 1 000 habitants, Marseille présente une densité en logement social supérieure au département et à la France.

· En 2001, Marseille comptait près de 134 000 bénéficiaires de prestations d'aide au logement, soit 166 bénéficiaires pour 1 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui du département et de la France.

### 1. NOMBRE DE PLACES EN CHRS POUR 100 000 HABITANTS DE 18 À 59 ANS EN JUIN 2003



\* Au 1er janvier 2003

\*\* Au 1er janvier 2001

CHRS : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale

Sources : DRASS, INSEE

### 2. FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS EN 2000

	Marseille	Bouches-du-Rhône	France métro.*
<b>Nb d'établissements</b>	2	6	387
<b>Nb de places</b>	321	793	38 665**
<b>Nb de jeunes accueillis dans l'année</b>	400	1 512	72 015***

\* Année 1999

\*\* Nombre de places des 365 foyers ayant répondu à l'enquête 'capacité'.

\*\*\* Nombre de jeunes accueillis dans les 276 foyers ayant répondu à l'enquête 'jeunes'.

Source : Union des Foyers de Jeunes Travailleurs

### 3. CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HÉBERGÉES DANS LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS DE MARSEILLE EN 2000

Age	%
16-19 ans	25,9
20-23 ans	38,0
24-30 ans	30,8
>30 ans	5,2
Statut professionnel	%
CDI	6,3
CDD	7,8
Intérim	1,7
Contrat exonéré	6,6
Contrat de qualification	2,6
Contrat d'apprentissage	3,4
Stage	21,6
Demandeur d'emploi	18,2
Scolaires et étudiants	31,1
Objecteurs ou service national	0,6
Niveau scolaire	%
Institutions spécialisées	2,4
BEPC ou moins	24,5
CAP ou BEP	29,6
BAC	21,6
Niveau supérieur au bac	21,9

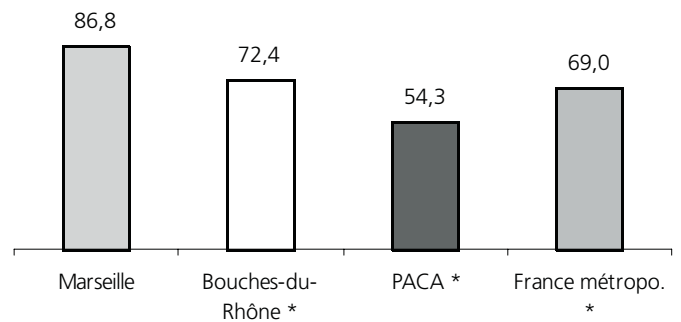
Source : Union des Foyers de Jeunes Travailleurs

4. FOYERS POUR TRAVAILLEURS MIGRANTS EN 2000

	Marseille	Bouches-du-Rhône	PACA	France métropo.
Nb d'établissements	27	47	81	779
Nb de places	3 027	6 523	11 539	110 741

Sources : DRE, UNAFO, SONACOTRA

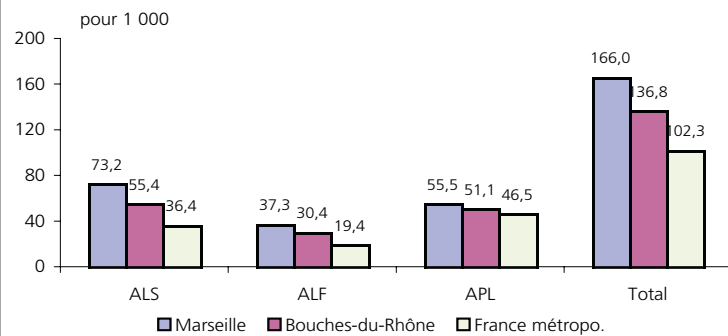
5. DENSITÉ DU PARC LOCATIF SOCIAL POUR 1 000 HABITANTS AU 1ER JANVIER 2003



\* Au 1er janvier 2001

Sources : DDE, Ministère de l'équipement, INSEE

6. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS D'AIDE AU LOGEMENT À MARSEILLE EN 2001 POUR 1 000 HABITANTS



ALS : Allocation de logement sociale  
 ALF : Allocation de logement familiale  
 APL : Aide personnalisée au logement

Sources : CAF, MSA, CNAF, CCMSA, INSEE